



INSTRUCTIONS DE COURSE

TOUR DE LA CHARENTE MARITIME

**De La Rochelle à St Martin de Ré, Rochefort, St Denis d'Oléron pour finir à Royan
Organisé par le Comité Départemental de Voile de la Charente Maritime**

du 7 au 10 JUILLET 2021,

Grade 5 A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au tableau officiel à l'arrivée des concurrents au PC Course et annoncée au briefing après la remise des prix.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par VHF sur le canal de course.
72

Si pavillon « L » sur Bateau Comité = annonces VHF des modifications 15 minutes avant signal d'avertissement

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au PC course:
- 3.2 Le PC course est situé à

La Rochelle: Place Eric Tabarly

Saint Martin de Ré: Régates de Saint-Martin Club House

Rochefort : Forum des Marais : Quai eaux vivres

Saint Denis d' Oléron: Régates de Saint-Denis Club House

Royan: Régates de Royan Club House

3.3 Briefing du mercredi 7 Juillet 2021

10h00 : PDJ + Briefing TCM Course Place Eric Tabarly

- 3.4 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent *gérer tout équipement et placer la publicité fournie* par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

Sans objet

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses conforme à l'avis de course

Date	1 ^{er} Signal d'Avertissement	
7 Juillet 2021	14h45	
8 Juillet 2021	6h30	
9 Juillet 2021	8h00	
10 Juillet 2021	7h00	

Le briefing pour chaque étape sera donné le soir précédent au PC Course, une seule personne par bateau sera admise.

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.3 Une course supplémentaire par jour peut être courue suivant les conditions météorologiques du jour.

7. PAVILLONS DE CLASSE ET IDENTIFICATION

- 7.1 **Bateau Comité** : Pavillon TCM

Groupe A : flamme numérique 1

Groupe B : flamme numérique 2

- 7.2 **Bateau en Course**

Groupe A : HN Net Supérieur ou égal à 23: Pavillon TCM + pavillon C dans le pataras

Groupe B : HN Net Inférieur à 23 Pavillon TCM + Pavillon C dans le pataras

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini dans l'avis de course

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours, sont décrits sur l'Avis de Course
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer par VHF

- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord
- 9.4 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont : VOIR AVIS DE COURSE
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe avis de course**

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ**.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF . L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard [**15 minutes**] après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.5 Procédure de départ en application de la **RCV 26**

Minutes avant signal de départ	Signal Visuel	Signal sonore	Signification
5 minutes	Pavillon de classe	Un	Signal avertissement
4 minutes	Pavillon:P,I,Z,U,Noir	Un	Signal préparatoire
1 minutes	Pavillon préparatoire affalé	Un Long	Une minute
0	Pavillon de Classe affalé	Un	Signal de départ

13. L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée**.
- 13.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 la RCV 44.1 s'applique : Pénalité de deux tours
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15. HEURES LIMITES

15.1 Les heures limites pour finir sont les suivantes :

Date	Parcours	Heure limite pour finir
7/07/21	Tous	17h00
8/07/21	Tous	15h00
9/07/21	Tous	17h21
10/07/21	Tous	18h52

15.2 Les bateaux ne finissant pas 60 minutes après le quatrième bateau de sa classe ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sauf sur la course du 10 Juillet 2021 (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

16.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au PC Course.

16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située avec le PC course. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17. CLASSEMENT

17.1 le système de classement sera celui de l'avis de course.

17.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à la confirmation des inscriptions et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

18. RÈGLES DE SECURITE

18.1 [DP] [NP] Un émargement sera mis en place :

- **Sortie du Port** : Passage tribord amure à l'arrière du Bateau Comité pour identification du bateau avec l'équipage sur tribord portant leur gilet de sécurité et la longe de sécurité.
- **Retour au Port** : Émargement au PC Course à l'arrivée au port dans les 60 minutes suivant l'heure limite du jour ou au plus tard 60 minutes après l'heure de fermeture des portes du bassin d'amarrage.

18.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF ou N° portable PCC 06 40 36 84 32. et attendre l'accusé réception du PCC

18.3 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. **RÈGLES SPÉCIFIQUES COVID** voir annexe à l'avis de course

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] **Composition de l'équipage à préciser la veille de la course, remplir une feuille d'inscription journalière et à déposer au Comité de Course**
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- Lors de l'émergence sortie du Port:Présence de l'équipage sur le pont avec gilet de sécurité et longe visible

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon TCM

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris *seront conservés à bord des bateaux et évacués à l'arrivée dans les ports dans les conteneurs prévus à cet effet*

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le **port**

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. PRIX

Des prix seront décernés ***tous les soirs***

Un classement sera fait pour chaque jour de course

ARBITRES DESIGNÉS

Président-e du comité de course :Eric Kopka

Président-e du comité technique : Bob Tuffnell

Président-e du jury : Etienne Chabry

ANNEXE ZONES DE COURSE

VOIR AVIS DE COURSE

Rappel Horaires des marées et Ouverture / fermetures des écluses

Etape	Date	PM Soir	PM Matin	Ouverture écluse	Fermeture écluse
Saint-Martin	7 juillet	16h15		13h15	18h15
	8 juillet		04h45	04h45	07h15
Rochefort	8 juillet	16h38		16H45	17H30
	9 juillet		05h15	04h45	0 5h30
Saint-Denis	9 juillet	17h53		Hauteur d'eau 5,53m	
	10 juillet		06h19	Hauteur d'eau 5,46m	
Royan	10 juillet	18h52			

Pour Saint-Denis d'Oléron : Seuil entrée du Port = 1,50m au niveau 0, 1,90m à mi-marée

ANNEXE PARCOURS

VOIR AVIS DE COURSE

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le **dernier pointage officiel à une marque du parcours** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.